

Schoelcher, jeudi 9 octobre 2014



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Mesdames et messieurs les chefs
d'établissement publics et privés sous contrat
Mesdames les directrices et monsieur le
directeur de CIO

Monsieur le délégué régional adjoint de
l'ONISEP

Pour information

Mesdames et messieurs les IA-IPR

Mesdames et messieurs les IEN ET-EG

Rectrice
Chancelière de l'Université
Directrice académique des
services
de l'Éducation nationale

Affaire suivie par :
Louis-Georges LEDOUX, CSAIO
05.96.59.99.38
ce.saio@ac-martinique.fr

Téléphone
05.96.52.29.60

Fax
05.96.52.29.69

Mel
Ce.recteur@ac-martinique.fr

Les Hauts de Terreville
97279 Schoelcher
Cédex

Objet : Préparation de l'orientation dans les collèges et lycées

Le projet académique 2014-2017 fait état des progrès réalisés au cours des précédentes années dans les continuités éducatives et dans la réussite aux examens, et plus largement dans l'ensemble des apprentissages propres à chaque niveau de formation.

Cependant il met aussi en évidence les marges de progrès qu'il nous reste à investir pour conduire tous nos jeunes à la réussite, en mettant notamment l'accent sur la question de l'orientation qui est, je le rappelle, au cœur du sentiment de réussite ou d'échec au cours d'une scolarité.

A cet égard, avec comme référence le nouveau cadre afférent à la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de juillet 2013, notre objectif est :

- d'améliorer l'accès de tous les élèves à l'orientation de leur choix
- de conforter notre stratégie d'éducation à l'orientation
- d'initier une nouvelle dynamique pour :
 - renforcer la compétence à s'orienter,
 - développer une culture économique
 - favoriser l'émergence de l'esprit entrepreneurial
- de favoriser les continuités éducatives
- de permettre des poursuites d'études mieux éclairées et plus diversifiées.

A cet effet, il importe que chaque élève soit guidé et accompagné au cours de son cursus scolaire pour lui permettre d'avoir une représentation aussi réaliste que possible des domaines de formation et du monde économique et professionnel dans lequel il vit.

Dans le cadre d'une véritable éducation à l'orientation, il s'agira d'aider l'élève à construire progressivement un projet personnel et professionnel dans lequel la décision d'orientation relève d'un choix réfléchi et positif et n'est pas réduite à une étape vécue passivement, déterminée uniquement par des résultats scolaires, des stéréotypes de genre et l'environnement immédiat des intéressés.

Toute la communauté éducative est concernée par la conception et la mise en œuvre d'actions diverses, portant sur :

- la connaissance de soi,
- les filières de formation,
- la découverte des métiers et des secteurs professionnels.

Ces actions font l'objet d'une programmation structurée qui permettra une acquisition progressive des connaissances et des compétences utiles à une démarche active dans le processus d'orientation, pendant les années collège et les années lycée.

Ces actions qui s'articuleront autour de temps d'échanges collectifs dans ou hors de l'établissement, et de visites ou de stages en entreprise, intégreront des moments d'accompagnement individuel pour permettre aux élèves de faire le lien entre leur situation personnelle et le contexte général qu'ils auront découvert, grâce aux informations qui leur auront été apportées .

Les équipes éducatives mettront en place ces dispositifs sous la responsabilité des chefs d'établissement et en liaison avec les conseillers d'orientation- psychologues.

Les activités développées prendront bien évidemment en compte le niveau d'enseignement où elles s'opéreront.

Outre l'ouverture sur les métiers, l'information délivrée en matière d'orientation s'attachera tout particulièrement à lutter contre les représentations préconçues et sexuées des métiers.

Une attention particulière sera portée à l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Dans cette dynamique, pourront être utilement mobilisées les nombreuses ressources documentaires, les dispositifs divers et l'événementiel local :

- les outils proposés par la délégation régionale de l'ONISEP (documents, web, ..)
- les activités développées dans les Centres d'Information et d'Orientation ;
- le répertoire de pratiques sur la généralisation de conseil d'orientation anticipé en classe de première
- les documents des institutions partenaires (Pôle emploi, Missions Locales)
- le web classeur-orientation, pour garder en mémoire des traces de toutes les activités liées à l'orientation et développées au collège et au lycée
- le site de l'ONISEP « **monorientationenligne.fr** » qui propose aux collégiens et aux lycéens, à leurs parents et aux membres des équipes éducatives, des réponses aux questions sur les métiers, les voies de formation et les poursuites d'études par mail, t'chat et téléphone
- Journées portes ouvertes, salons, forums...

Les principaux axes de travail

Au collège

Dès la classe de cinquième, il conviendra de faciliter la construction des parcours individuels d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel. Cette activité pédagogique sera renforcée en quatrième et en troisième afin de parvenir, à la sortie du collège, à une orientation réfléchie et assumée.

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture offre une large autonomie aux équipes qui pourront adapter et moduler leurs approches eu égard aux compétences à construire.

Les élèves bénéficieront d'une information la plus exhaustive possible sur les filières de formation, leurs contenus, leurs exigences et leurs perspectives en matière de future insertion professionnelle.

Les visites d'entreprises, la période d'observation en milieu professionnel, les mini stages en entreprise, sont autant d'occasions qui permettront aux élèves de confronter leurs représentations aux réalités du monde du travail.

Il importe de souligner que les actions d'information portant sur les formations, la découverte du monde économique et professionnel concernent également les jeunes scolarisés en SEGPA et en ULIS.

Un accompagnement renforcé et un suivi individualisé pourront, si nécessaire, être mis en place pour ces élèves, et plus largement, pour les publics à besoins éducatifs particuliers.

Au lycée général et technologique

Les actions de découverte du monde économique et professionnel au lycée général et technologique et au lycée professionnel ont toute leur place dès l'entrée en seconde, à travers notamment ***l'accompagnement personnalisé*** dans sa composante aide à l'orientation. Dans le cycle terminal, cette aide à l'orientation s'articulera avec ***l'entretien personnalisé d'orientation*** conduit par le professeur principal, en lien avec le ou la COP.

Ce dispositif constitue un temps privilégié pour amener les élèves à construire un parcours de formation réfléchi prenant appui sur ***l'orientation active***, la préparation à l'enseignement supérieur et la découverte des métiers.

Pour permettre aux élèves de 1^{ère} et de terminale de bien identifier l'offre de formation post-bac proposée localement, je vous invite à les faire participer aux journées portes ouvertes, conférences ou forums organisés par les lycées avec CPGE ou (et) STS, ainsi que par l'Université des Antilles.

Au lycée professionnel

J'attire votre attention sur l'accompagnement des élèves de terminale de CAP et de baccalauréat professionnel pour lesquels les continuités d'études constituent l'une des priorités de notre académie.

A ce titre, ils devront bénéficier d'une nouvelle culture de l'orientation, tournée vers :

- un accompagnement dès l'entrée en 2^{nde} professionnelle ou en 1^{ère} année de CAP, qui aura comme objectif de favoriser la persévérance scolaire. C'est cet accompagnement qui facilitera l'appropriation des enseignements et la prévention du décrochage scolaire
- la préparation à une poursuite de scolarité à l'issue de la terminale de CAP
- la préparation aux poursuites d'études, à l'issue de la classe de terminale professionnelle.

A cet effet, dès l'entrée en 2^{nde} professionnelle ou en 1^{ère} année de CAP, les élèves et les familles disposeront d'une information claire sur les nouveaux dispositifs mis en place dans le cadre de la réforme du lycée : l'accompagnement personnalisé, le tutorat, les stages passerelles.

Comme pour les élèves de la voie générale et technologique, les jeunes de 1^{ère} et de terminale de la voie professionnelle, bénéficieront d'une information privilégiée sur les formations post-bac proposées localement (STS, classe prépa, FCIL).

A cet effet, ils participeront utilement aux journées portes ouvertes, conférences ou forums organisés par les lycées, ainsi que par l'université des Antilles.

Je rappelle que la préparation aux poursuites d'études, n'exclut **pas un** accompagnement portant sur l'aide à l'insertion professionnelle.

La préparation à l'enseignement supérieur

Pour les élèves de terminale et de 1^{ère}, le Salon du lycéen constitue un des éléments clés de notre dispositif d'action. A partir de l'actuelle année scolaire ce salon sera remplacé par une autre manifestation qui s'appellera le « ***Salon de la formation et de la jeunesse*** ». Celle-ci intégrera certes les finalités du Salon du

lycéen ; mais son format et son économie générale devraient évoluer pour concerner l'ensemble des jeunes.

Dans les semaines à venir, vous serez destinataires d'une information portant sur les objectifs, le cadre organisationnel et les modalités de mise en œuvre de cette manifestation qui sera désormais pilotée par la collectivité régionale.

Au-delà d'une opération de type « Salon », dans le cadre de ***l'orientation active*** et du ***conseil d'orientation anticipé dès la classe de première***, les équipes éducatives développeront des activités qui viseront l'acquisition d'une compétence à s'orienter, pour chaque élève, en fonction de son projet personnel et professionnel, de ses chances de réussite et de l'offre de formation existante.

Les élèves des séries générales, technologiques, et professionnelles devront bénéficier de conseils personnalisés, dès la fin du 1er trimestre afin de les aider à mieux choisir leur voie de formation.

Ces actions permettront aussi aux élèves de s'approprier de manière optimale les finalités et les fonctionnalités de l'application « admission-post-bac ».

En tant que de besoin, des aménagements spécifiques dans l'emploi du temps des élèves seront prévus pour des moments de dialogue avec les enseignants du post-bac.

A tous les niveaux d'enseignement, la participation des familles aux actions de formation à l'orientation sera recherchée et encouragée. La prise en compte de leur expérience, de leur connaissance du milieu environnant, de la perception de l'avenir de leurs enfants est de nature à conforter la mise en œuvre des projets d'orientation.

Aussi, j'invite les équipes éducatives des établissements à tout mettre en œuvre pour favoriser une large participation des parents aux manifestations académiques et régionales organisées en vue d'une amélioration de l'orientation de nos élèves : journées portes ouvertes, rencontres avec des professionnels, semaine école-entreprise, salon de la formation et de la jeunesse, nuit de l'orientation.

Une prochaine circulaire précisera le cadre général dans lequel se mettra en place l'orientation post-bac.

Compte tenu des enjeux afférents à une orientation réussie, je sais pouvoir compter sur l'implication de toutes et de tous, et vous en remercie

Cordialement

Catherine BERTHO LAVENIR

Catherine BERTHO LAVENIR

